

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER DE CONCERTATION N°5

Mercredi 13 juin 2018
Projet éolien du Mirebalais
NORDEX France



SOMMAIRE

01	Introduction	3
02	La liste des participants à l'atelier n°5.....	4
03	Les objectifs de l'atelier n°5.....	6
04	Le déroulé de l'atelier n°5.....	7
05	Session d'échanges en plénière sur le projet éolien et la concertation.....	8
06	Session d'échanges en sous-groupes	12
07	La suite de la concertation.....	19

01 | Introduction

Introduction

Dans le cadre des études du projet éolien du Mirebelais, actuellement développé par NORDEX France sur les communes de Thurageau et Mirebeau, un cinquième atelier de concertation a eu lieu le mercredi 13 juin 2018 à la mairie de Thurageau, de 18h30 à 20h30.

Ce nouveau temps d'échanges entre NORDEX France et les participants s'est structuré autour de trois axes :

- Présenter la trame d'implantation ;
- Présenter les photomontages suite à vos propositions lors du précédent atelier ;
- Poursuivre la co-construction sur les mesures compensatoires.

02 | La liste des participants à l'atelier n°5

Ce cinquième atelier de concertation sur le projet éolien du Mirebalais a réuni 21 personnes du territoire :

Nom	Prénom	Je suis là en tant que :
BENET	Cédric	Propriétaire à Thurageau
BERNARD-JOFFRE	Olivier	Propriétaire à Agressais
BERNARD-JOFFRE	Magali	Propriétaire à Agressais
BETRIA	Éric	Propriétaire
BRARD	Edith	Exploitante du Gîte de France
COURBIER	Céline	Propriétaire à Seully
DERIGNY	Jean-Paul	Propriétaire à Mirebeau
JEANPIERRE	Christian	Propriétaire à Thurageau
LECOINTRE	Jacky	Propriétaire
MORICET	Thierry	Propriétaire à Thurageau
OUVRARD	Patrick	Maire de Thurageau
QUIAU	Emilien	Fermier et propriétaire
QUINCARLET	Patrick	Propriétaire à Thurageau
RABIER	René	Propriétaire à Thurageau
ROUSSEAU	Michel	Habitant de Thurageau
SIMONE	Viviane	Propriétaire à Gîte à Agressais
SIMONE	Jacky	Propriétaire à Gîte à Agressais
SIMONET	Véronique	Propriétaire à Thurageau
TURPEAU	Damien	Propriétaire à Agressais
TURPEAU	Gilles	Propriétaire à Agressais
WAXIN	Yves	Propriétaire

L'équipe Mazars Alter&Go Concertation :

- BASTIEN Paul, Consultant
- VIALLE Charline, Consultante

L'équipe NORDEX France :

- FOURNIER Jules, Chargé de développement éolien
- LOISELET Adrien, Chef de projet
- VERSCHAVE Lou, Stagiaire

Prénom	Nom	Je suis là en tant que ...
Cécile	BENET	RIVERAN - Propriétaire
Jules	Wassin	Propriétaire
Jacky	LECOINTRE	Propriétaire
Jean-Paul	Denigny	Propriétaire
Véronique	SIMONET	Propriétaire
Thierry	MORICET	« »
Gilles	TURPEAU	Propriétaire
Damien	TURPEAU	Propriétaire
Jacky	SIMONÉ	Propriétaire
Nene	Raben	Propriétaire
Miguel	BERNARD-JOFFRE	propriétaire
Alvin	Bernard-Joffre	Propriétaire
Eric	BETRIQ	Propriétaire
Edith	BRARD.	exploitante de "dite de France"
Celine	COURBIER	propriétaire seully

Prénom	Nom	Je suis là en tant que ...
Michel	Rousselle	Propri
Christiane	JEAN PIERRE	Proprio
Sté	QUINCADLET	Propr
Quian	Emilia	Famille et proprio

03 | Les objectifs de l'atelier n°5



Bienvenue !

Projet éolien du Mirebalais

Atelier de concertation n°5

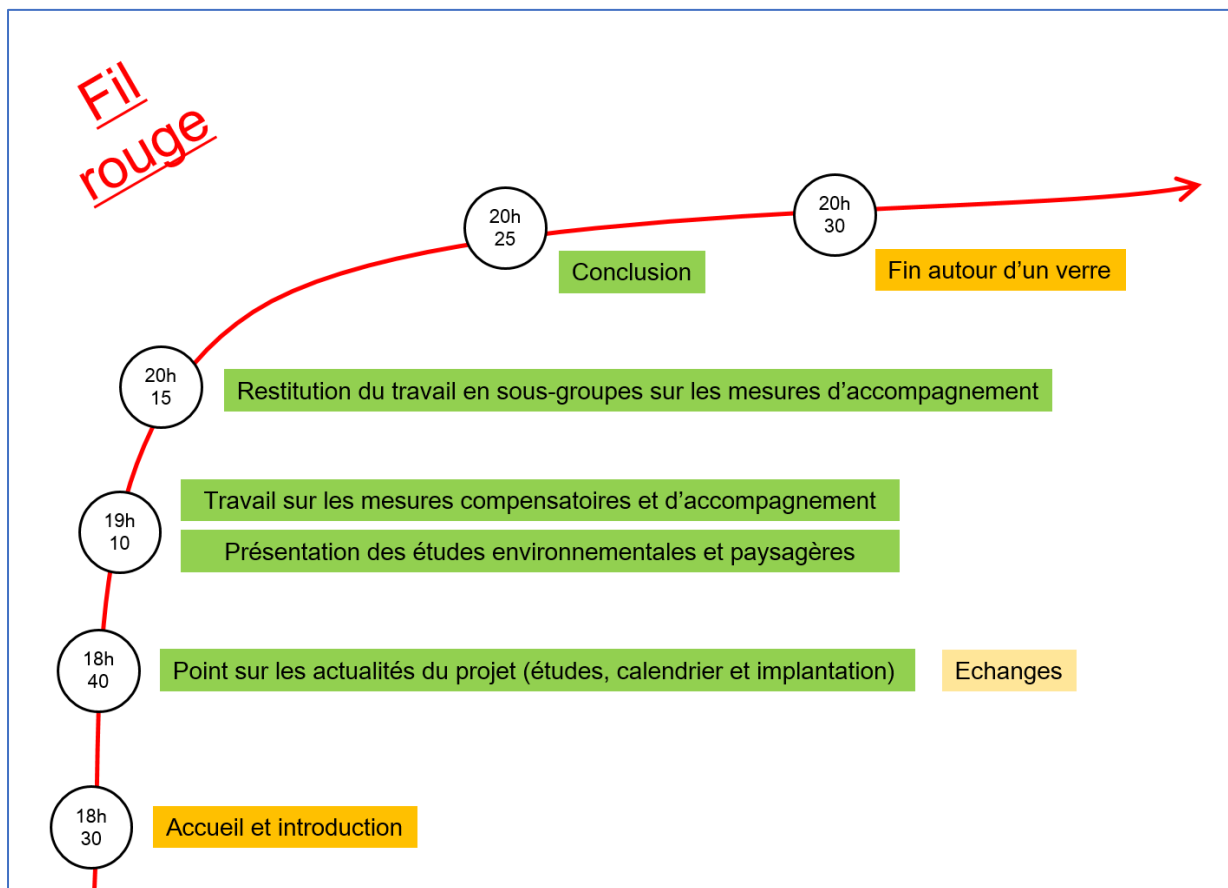
Mercredi 13 juin 2018

18h30
20h30

LES OBJECTIFS :

- ① Partager les actualités du projet
- ② Faire un retour sur vos propositions du précédent atelier
- ③ Poursuivre la co-construction sur les mesures compensatoires

04 | Le déroulé de l'atelier n°5



05 | Session d'échanges en plénière sur le projet éolien et la concertation

A. La présentation de NORDEX France du calendrier du projet et de la trame d'implantation

Adrien LOISELET a commencé par présenter le calendrier prévisionnel du projet et les étapes à venir, notamment le dépôt du dossier à la préfecture pour la demande d'autorisation environnementale unique qui permettra aux différents services de l'Etat d'étudier puis d'émettre un avis sur le projet.

Concernant les prochaines étapes, deux vont être importantes :

- **Le dépôt de la demande d'autorisation environnementale unique** en septembre 2018 auprès de la préfecture de la Vienne. Cette demande permettra aux services de l'Etat d'examiner la demande de NORDEX France.
- **L'enquête publique** en juin 2019 sera une étape importante de la procédure d'autorisation environnementale unique s'étendant sur 1 mois et dans l'ensemble des communes dans un rayon de 6km autour de la zone de projet, cette procédure réglementaire aura 4 objectifs :
 - o Informer le public ;
 - o Recueillir, sur la base d'une présentation argumentée des enjeux et parfois d'une étude d'impact, les avis, suggestions et éventuelles contre-propositions ;
 - o Prendre en compte les intérêts des tiers ;
 - o Elargir les éléments nécessaires à l'information du décideur et des autorités compétentes avant toute prise de décision.

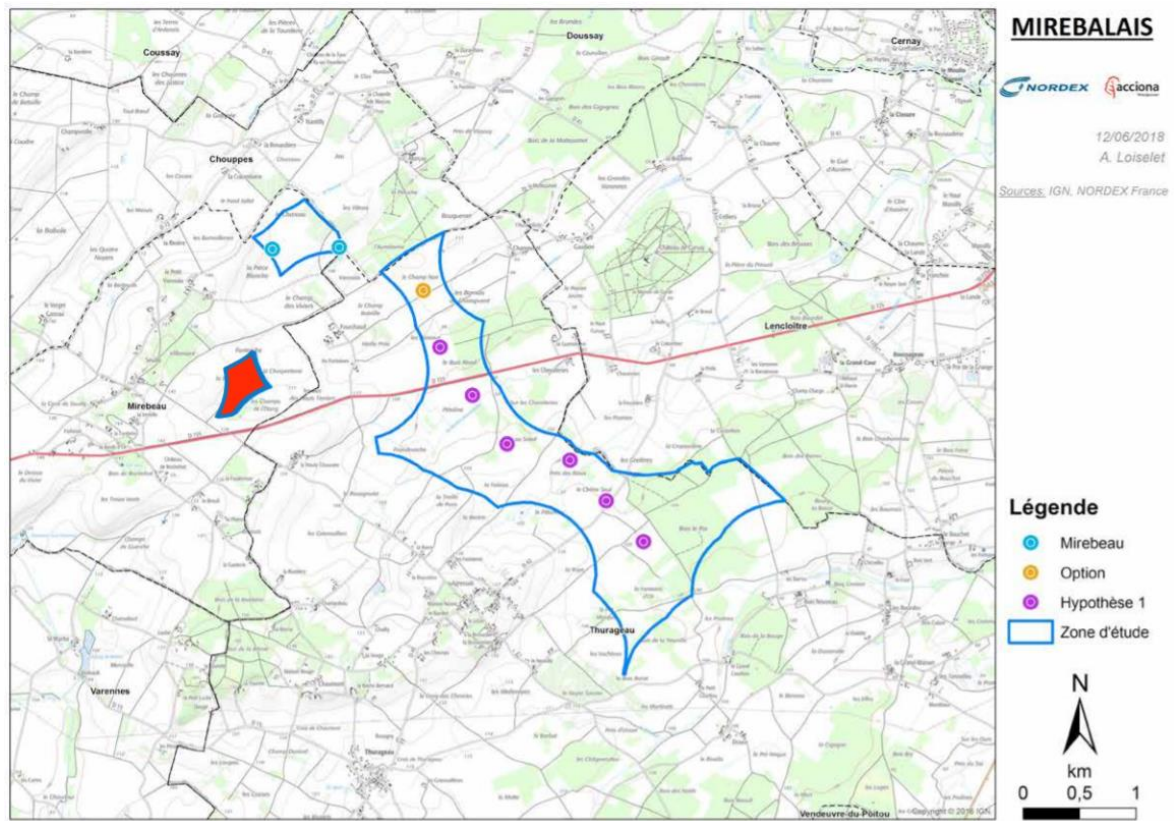
Ensuite, Adrien LOISELET a projeté une carte du territoire proposant deux options pour la trame d'implantation. Cette présentation a donné suite à des échanges où chacun a pu exprimer et discuter de ses préférences.

La première option permettait d'avoir un parc avec des éoliennes le plus loin possible des habitations. La seconde option proposait deux lignes avec une respiration visuelle du point de vue d'Agressais en rapprochant toutefois les éoliennes des habitations.

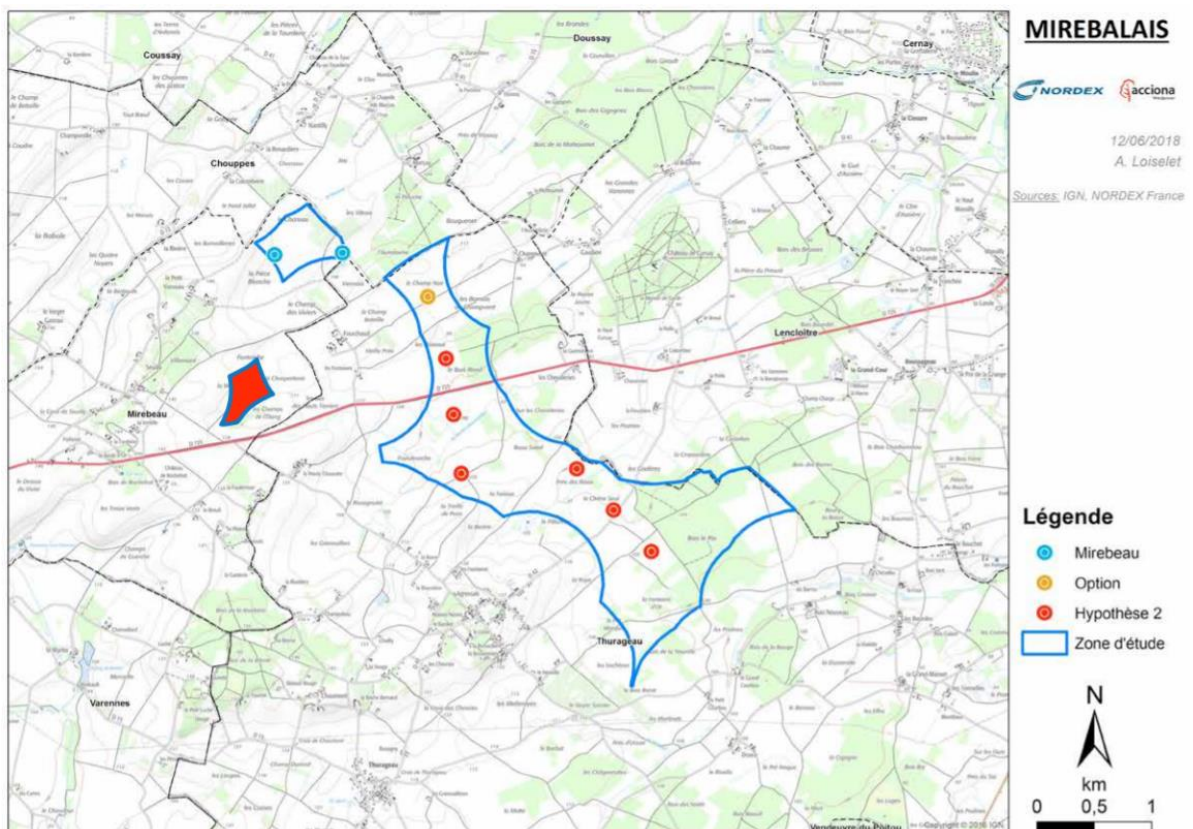
Les deux options présentaient également des similitudes, notamment à propos d'une éolienne au Nord de Thurageau qui reste encore optionnelle jusqu'au retour de l'Architecte des Bâtiments de France. De même, la zone d'étude zone en rouge est exclue pour des raisons écologiques (boisements denses et zone humide).

Après retours des participants, la première option de trame a été retenue par la majorité.

Option 1



Option 2



B. Vos questions et remarques suite à la présentation de NORDEX France

Question : « Laquelle des options est la plus proche d'Agressais ? »

Réponse de NORDEX France : Dans l'option 2, il y a 3 éoliennes qui sont plus proches d'Agressais.

Question : « A quoi correspond l'espace situé entre deux éoliennes situées sur l'option 2 ? »

Réponse de NORDEX France : Il s'agit d'une respiration visuelle du point de vue d'Agressais, zone d'habitations la plus proche de la zone d'étude. Il y a 1 km d'espace entre les deux éoliennes.

Question : « Est-ce possible d'installer des éoliennes sur des zones ayant le label appellation d'origine contrôlée ? »

Réponse de NORDEX France : Oui, il n'y a pas de contrainte à ce niveau-là selon le retour de l'INAO.

Question : « L'Architecte des Bâtiments de France vient-il sur le site du projet ? »

Réponse de NORDEX France : En principe oui. L'Architecte des Bâtiments de France intervient lui-même. C'est un service de l'Etat et par conséquent, NORDEX France n'a pas vérifié sa présence réelle sur le site comme des châteaux sont présents à proximité de la zone d'étude. Il va devoir rendre un avis.

Question : « Pourquoi y a-t-il une éolienne appelée « option » ? »

Réponse de NORDEX France : La présence de cette éolienne est encore en discussion car des axes visuels entrent en jeu. C'est une question de point de vue. Il faudra attendre le retour de l'Architecte des Bâtiments de France qui étudiera l'impact du parc sur les châteaux à proximité, notamment le Château de la Tour de Ry sur la commune de Coussay.

Remarque : « Il n'y a pas vraiment de différences entre les deux trames d'implantation. »

Remarque : « La trame d'implantation de la première option a moins d'impact sur les habitations. »

Remarque : « D'un point de vue des conséquences acoustiques, la trame d'implantation de la première est la meilleure. »

Remarque : « Il sera plus esthétique d'un point de vue visuel d'adopter la première option. »

Remarque : « Il n'est pas évident de se rendre compte du projet simplement avec une trame d'implantation sur une carte. »

Vos questions et remarques suite à la présentation du calendrier et de la trame

1

Pas de différences entre les 2 trames.

L'architecte des bâtiments de trame vient-il sur site?

Oui

La première trame a moins d'impacts sur les habitations

Pourquoi option d'une éolienne

Axes visuels entrent en jeu

Une éolienne en plaine d'appellation contrôlée c'est possible?

Oui

Option 1: acoustique est meilleure

Question de point de vue.

Option 1 est plus esthétique

Pas évident de se rendre compte sur une carte

A qui correspond respiration visuelle sur l'option 2?

Respiration visuelle

Quelle option est la plus proche d'Agressais

1 km. entre 2 éoliennes, c'est beaucoup

Option 2

06 | Session d'échanges en sous-groupes

Dans la seconde partie de l'atelier, les participants ont été répartis en deux sous-groupes afin d'aborder différentes thématiques. Un premier sous-groupe a été chargé de proposer des mesures d'accompagnement qui feront suite au projet. Un second sous-groupe a permis d'échanger avec Lou VERSCHAVE sur les photomontages réalisés par NORDEX France.

A. Les études et les mesures compensatoires et d'accompagnement

1. La présentation des études

Avant d'aborder le sujet des mesures compensatoires et d'accompagnement, le sous-groupe a d'abord assisté à la présentation des résultats de l'étude d'impact réalisée par NCA Environnement, bureau d'études situé à Neuville-de-Poitou. Cette étude a permis d'identifier les conséquences que pourraient générer le projet éolien sur les sols. L'étude a couvert un rayon de 20 km autour du projet et a qualifié les enjeux de très faibles.

Question : « Quelle sera la distance entre les éoliennes ? »

Réponse de NORDEX France : Les distances entre les éoliennes varieront entre 450 et 700 mètres.

Question : « Vous avez recours à un bureau d'études dans le cadre de votre dépôt à la préfecture. Mais à partir du moment où c'est vous qui payez l'étude, est-ce vraiment fiable ? »

Réponse de NORDEX France : C'est la loi qui oblige les porteurs de projets à réaliser des études de faisabilités pour chaque projet. Les bureaux d'études sont tenus à l'impartialité. Ils sont indépendants et libre de leurs dires et de leurs écrits. Il en va également de leur crédibilité auprès de l'administration.

Question : « Prenez-vous en compte dans vos études les parcs éoliens situés dans votre aire d'étude ? »

Réponse de NORDEX France : Oui, les parcs existants sont pris en compte dans notre aire d'étude.

Question : « Peut-on survoler une zone avec des éoliennes ? »

Réponse de NORDEX France : Oui, c'est possible à partir d'une certaine hauteur. Une fois le parc autorisé, c'est à la Direction Générale de l'Aviation Civile d'autoriser ou non le survol de la zone.

2. Les propositions sur les mesures compensatoires et les mesures d'accompagnement

La seconde partie de ce sous-groupe a porté sur les mesures compensatoires et les mesures d'accompagnement qui pouvaient être mises en œuvre à la suite du projet. Il a été rappelé par Jules FOURNIER, également développeur éolien chez NORDEX France, les différentes mesures qui pouvaient accompagner un tel projet de territoire. Ensuite, Adrien LOISELET a présenté les différentes

mesures compensatoires qui avaient été proposées lors d'un atelier précédent et a précisé que toutes pouvaient être réalisées.

Par ailleurs, Adrien LOISELET a proposé lors de cette réunion un nouveau type de mesure d'accompagnement inédit qui consiste à accompagner directement les particuliers dans leur transition énergétique.

Question : « Comment préserver les insectes qui vivent sur la zone où sera implantée l'éolienne ? »

Réponse de NORDEX France : Il est possible pour préserver les insectes de planter des haies ou de la jachère fleurie autour de chaque éolienne ou à proximité de la zone de projet.

Question : « Est-il possible de faire le démantèlement du parc éolien proprement ? »

Réponse de NORDEX France : Le démantèlement est une opération prévue par la loi. La loi oblige de retirer un mètre de béton en zone agricole et deux mètres en zone forestière. Pour NORDEX France, il est plus avantageux de retirer l'ensemble du massif car cela coûte le même prix et cela permet de récupérer ensuite davantage de gravât. Comme pour un logement, nous avons un état des lieux de sortie à la fin de l'occupation de la zone. Nous devons remettre le site à son état initial.

Question : « L'enfouissement de câbles électriques a-t-il déjà été réalisé pour d'autres projets ? »

Réponse de NORDEX France : Oui, chez NORDEX France, c'est environ un parc sur deux qui bénéficie de ce type de mesures. Nous devons mettre en place des mesures. Le budget des mesures compensatoires sera public après des études évaluant des impacts. En moyenne, il s'agit de 10 000 euros par MW installé.

Question : « Allez-vous remettre les câbles électriques hors du sol après l'existence du parc ? »

Réponse de NORDEX France : Non. La mesure que nous finançons est indépendante du parc. Les câbles resteront donc enterrés.

Question : « Concernant les mesures compensatoires, qui détermine le projet à financer ? »

Réponse de NORDEX France : C'est aux personnes participant à la concertation de faire des propositions. Ensuite, NORDEX France soumettra les propositions aux collectivités décisionnaires. Nous finançons seulement la mesure mais ne la gérons pas.

Proposition : « Il serait intéressant de demander au Conseil municipal de proposer des mesures d'accompagnement car les membres sont plus au courant de ce qu'il est important de faire pour la commune. »

Proposition : « Concernant les mesures compensatoires, il serait intéressant de mettre des haies autour des éoliennes. »

Proposition : « Des bâtiments sont à rénover. »

Proposition : « Les mesures d'accompagnement paraissent évidentes. C'est la suite logique du projet. »

Proposition : « Il serait intéressant de créer, lors d'un prochain atelier, un sous-groupe sur les mesures d'accompagnements aux particuliers. »

Proposition : « L'enfouissement des lignes électrique est nécessaire. »

Proposition : « Les conclusions du bureau d'études NCA Environnement sur les sols ont déterminé des enjeux très faibles. »

Vos questions sur les études

2

Quelle distance
entre les éoliennes?

entre
450 et
700 m

Bureau d'études
est politiquement
orienté ?

C'est la loi
de passer par
des bureaux
d'études

Mettez-vous les
autres parcs éoliens
dans vos études?

On met aussi
les autres projets
éoliens dans l'aire
de vos études

On les
prend en compte

On peut survoler
zones éoliennes ?

Oui à
certaines
hauteurs

Une fois parc
autorisé, DfAC
autorise ou non
survol de la
zone

Vos questions et propositions pour les mesures compensatoires et d'accompagnement

4

Enfouissement des lignes électriques est nécessaire

Le démantèlement est ce possible de le faire proprement?

Il serait intéressant de demander au Conseil municipal de proposer mesures d'accompagnement

Comment préserver insectes qui vivent autour des éoliennes?

Démantèlement est prévu par la loi:

Loi -> 1 mètre pour sol agricole 2 mètres en sol forestier

Conclusion de NCA sur les sols Enjeux LD Très Faibles

Concernant les mesures compensatoires il faudrait mettre des haies autour des éoliennes

haies ou jachère fleurie

Mesures d'accompagnement paraissent évidentes. Suite logique du projet.

Pour nous, plus avantageux d'enlever l'ensemble du massif

État des lieux des sites

Intéressant un sous-groupe sur les mesures d'accompagnement aux particuliers.

Renice au état du site à l'état initial

En faisabilité s'est-il déjà fait?

On doit mettre en place des mesures

Qui détermine le projet dans les mesures compensatoires?

C'est qd vous qui proposez puis NORDEX soumet

Allez-vous remettre les câbles électriques après le parc?

Oui chez NORDEX, un parc a sur deux

On donne un cliqué et on ne gère pas la mesure

Non La mesure est indépendante du parc

Le budget sera publié après les études qui évalueront impacts

En moyenne, 10000 € par MW

On apporte l'argent pour le faire

Des bâtiments sont à rénover

B. Présentation des photomontages

Le second sous-groupe a été consacré à la présentation des photomontages. Lors de l'atelier n°4 au mois de mars dernier, les participants avaient identifié sur une carte, à partir de la trame d'implantation de la première option, des angles de vue à Mirebeau et Thurageau pouvant faire l'objet de photomontages. Cette présentation de photomontages a permis de mieux appréhender la présence d'éoliennes sur le territoire du Mirebalais.

L'ensemble des participants a eu un œil attentif et critique sur chaque photomontage. De cette présentation, il a été suggéré de nouvelles prises de vue qui n'avaient pas été identifiées précédemment.

Par ailleurs, différentes propositions ont été faites afin d'améliorer la communication autour des photomontages notamment en les rendant public et en les affichant en mairie.

Les questions :

Question : « Les éoliennes gênent-elles les chevaux ? »

Question : « Le passage des montgolfières a-t-il été pris en compte ? »

Question sur le point de vue 1 : « La productivité de l'éolienne sera-t-elle bonne ? »

Les remarques sur les différents points de vue :

Remarque point de vue 1 : « Ce point de vue est dense et condensé. Il serait intéressant d'avoir le vue réelle du point de vue 1 »

Remarque point de vue 1 : « Le point de vue n°1 paraît plus dense que le point de vue n°11 qui est plus aéré. »

Remarque point de vue 2 : « Il est plus aéré. Les pales se voient moins que le mât. »

Remarque point de vue 2 : « Le point de vue 2 est plus aéré. »

Remarque point de vue 3 : « Il faut se mettre au niveau du carrefour pour apercevoir les éoliennes. »

Remarque point de vue 3 : « C'est assez proche des habitations. L'espace du premier plan est plus aéré. »

Remarque point de vue 4 : « L'option 1 est la plus éloignée des habitations. »

Remarque point de vue 7 : « Les éoliennes semblent loin car elles se situent à 2,2 km du point de vue. »

Remarque point de vue 8 : « L'option 2 semble être plus proche des habitations. »

Remarque point de vue 11 : « Ce point de vue permet de voir l'ensemble du parc. L'éolienne la plus proche est à 1,2 km des habitations et la plus éloignée à 3,3 km. »

Remarque générale : « Les photomontages confortent les choix de l'option 1. »

Proposition : « Il faudrait un nouveau photomontage pour voir l'impact visuel entre les options 1 et 2. »

Proposition : « Il faut ajouter une vue du bourg de Thurageau. »

Proposition : « Il faudrait avoir un troisième plan au moment de l'automne et de l'hiver quand les feuilles des arbres seront tombées. »

Proposition sur la communication : « Il faut rendre public les photomontages. »

Proposition sur la communication : « Il faut afficher les photomontages en mairie. »

Les photomontages seront présents sur le site internet du projet du Mirebalais : www.projeteolien-mirebalais.alterconcerto.fr dans la rubrique « Les documents de la concertation ».

Vos retours sur les photomontages

PV n°1 : dense et condensé

Avoir la vue réelle du PV n°1

PV n°2 : plus aéré

Les pâles se voient moins que le mât

PV n°3 : assez proche des habitations

Espace du 1er plan plus aéré

PV n°4 : option 1 plus éloignée

PV n°7 : Impression de loin car 2,2 km.

PV n°8 : l'option n°2 serait plus proche

PV n°11 : Permet de voir l'ensemble du parc

la plus proche à 1,2 km et la plus éloignée à 3,3 km

Les éoliennes gênent-elles les chevaux ?

Le passage des montgolfières a-t-il été pris en compte ?

Communication

Rendre public les photomontages

Afficher en clairie

Voir l'impact visuel entre l'option 1 et 2.

PV n°1 : la productivité de l'éolienne sera-t-elle bonne ?

PV n°2 : plus aéré

PV n°3 : vue œil humain → se mettra au carrefour

PV n°1 paraît plus dense que PV n°11, qui est plus aéré

Ajouter une vue du bourg de Thuregeau

Avoir 1 troisième plan "à feuilles tombées"

Les photomontages confortent le choix de l'option 1

07 | La suite de la concertation

Le prochain événement de la concertation aura lieu le **29 juin 2018** à l'école primaire de Thurageau. Lors de la kermesse, NORDEX France et Mazars Alter&Go animeront un stand pour présenter aux plus jeunes le projet éolien du Mirebalais.

En parallèle des ateliers, la concertation continue sur internet avec la plateforme d'échange dédiée entièrement au projet éolien du Mirebalais. Nous vous invitons d'ailleurs **à poursuivre les réflexions engagées dans l'atelier en partageant vos contributions directement sur le site internet.**

Rendez-vous à l'adresse suivante :

www.projeteolien-mirebalais.alterconcerto.fr/contribuer/faire-une-proposition